

Avis aux candidats sélectionnés pour les masters

Les candidats sélectionnés pour les masters sont invités à se présenter au service des affaires étudiantes munis obligatoirement des originaux de leurs diplômes (ou attestations des diplômes) et des relevés de notes et ce conformément aux indications du tableau ci-dessous :

Catégorie	Date	Horaire
Candidats retenus qui doivent s'acquitter uniquement des frais d'inscription	Mercredi, Jeudi et Vendredi les 27, 28 et 29 Octobre 2021	de 9H à 13H
Candidats retenus qui doivent s'acquitter des frais d'inscription et de formation	Lundi et Mardi les 01 et 02 Novembre 2021	de 9H à 13H

Les candidats sélectionnés doivent également justifier qu'ils ne sont pas inscrits¹, au titre de l'année universitaire 2021/2022, dans un autre établissement public d'enseignement supérieur.

Les étudiants retenus devront finaliser les formalités d'inscription, dans les délais impartis, passé ce délai ou en cas de désistement, ils seront remplacés par les candidats de la liste d'attente, par ordre de mérite.

Les éléments du dossier d'inscription :

- Formulaire d'inscription dûment renseigné (A retirer de la scolarité) ;
- Copie légalisée des diplômes, des attestations des diplômes et des relevés de notes ;
- Quatre(04) photos d'identité récentes ;
- Photocopie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Pour les étudiants exonérés : Reçu des frais annuels d'inscription = 2000 MRU ;
- Pour les étudiants non exonérés : Reçu des frais annuels d'inscription et de formation = 50000 MRU

¹ L'ISCAE procédera, à son niveau auprès des établissements nationaux, à la vérification des doubles inscriptions et prendra les mesures appropriées à l'encontre des étudiants incriminés